

**JEUNESSE** | Dans le cadre d'un appel à projets de la Région, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes permet aux collégiens de se frotter aux métiers agricoles lors de mini-stages.

## Découvrir l'agriculture dès le collège, c'est possible !



Les collégiens de 3<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> peuvent faire des mini-stages de un à cinq jours pour découvrir les métiers de l'agriculture sur des exploitations mais également au sein de magasins de producteurs ou d'autres structures en lien avec le monde agricole.

Faire connaître les métiers agricoles dès le plus jeune âge est un enjeu important pour la profession, c'est pourquoi la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a répondu à un appel à projets de la région Sud-Paca intitulé « Rencontre ton métier ». Celui-ci offre à des élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de découvrir les métiers agricoles et un secteur qui recrute. L'objectif est de valoriser les métiers et l'enseignement agricoles. Les collégiens peuvent effectuer des mini-stages d'une durée de un à cinq jours consécutifs durant les périodes de vacances scolaires. Ils peuvent effectuer autant de stages qu'ils le souhaitent au cours de l'année sans dépasser la limite de la moitié de leurs vacances. Ils peuvent également faire plusieurs stages dans la même entreprise à condition de découvrir un nouveau poste à chaque fois.

### Une opportunité unique

La convention de stage est signée entre les trois partenaires impliqués : le jeune, le tuteur du stage et la chambre d'agriculture. Les collégiens peuvent être accueillis dans des exploitations, des entre-

prises, des organisations professionnelles : syndicats, coopératives, magasins de producteurs, caveaux de vente, etc. mais également dans des structures relevant de l'agriculture : Crédit agricole, MSA, centre de gestion, Groupama, etc.

Pour effectuer ces immersions les stagiaires doivent trouver une structure et un tuteur pour les recevoir et remplir un formulaire de demande de convention de stage sur le site Internet de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes.

Une fois cette convention signée, ils pourront débuter leur aventure dans le monde agricole encadrés par un professionnel, voire commencer à construire un projet professionnel en lien avec l'agriculture. ■

A.G.

Contact et renseignements :  
Édith Brochier, Tél. : 04 92 52 53 03  
ou [edith.brochier@hautes-alpes.chambagri.fr](mailto:edith.brochier@hautes-alpes.chambagri.fr),  
ou  
Martine Dunand-Frère,  
Tél. : 04 92 52 53 34 ou  
[martine.dunand-frere@hautes-alpes.chambagri.fr](mailto:martine.dunand-frere@hautes-alpes.chambagri.fr)